

*Réunion du Conseil Municipal
du 18 décembre 2025*

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M. Jean-Marc AUVRAY (reçu par mail) : « Bonjour, Y'a-t-il création d'une zone industrielle au grand coin? C'est d'autant plus visible que les haies en pourtour ont été réduites au minimum. Que devient le paysage du marais ? »

Réponse de M. Dominique GIRET : Les haies sont protégées au PLUiD, mais en l'occurrence, la taille mise en cause n'est pas une disparition de la haie, c'est un abaissement de la haie. Donc, il n'y a aucune raison pour mettre en cause juridiquement les modalités d'entretien de la haie. Il y a des endroits où il n'y a pas de haie, donc à voir pour un programme de plantation avec le Parc Naturel Régional.
